

Budget : « tout le monde a été préparé à l'idée qu'il y aura une nouvelle mise à contribution des collectivités »

Publié le 11/09/2025 • Par [Yann Chérel Mariné](#) • dans : [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [France](#)



patpitchaya / Adobe Stock

Alors qu'il reste moins d'un mois pour tenir le calendrier de présentation du projet de loi de finances pour 2026, Michaël Lecomte, directeur général délégué du cabinet Ressources Consultants Finances, exprime son point de vue et estime que, pour les collectivités, il y a une forme de continuité par rapport au plan de 5,3 milliards d'euros d'économies présentés par François Bayrou en juillet dernier.



MA GAZETTE

Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

[Finances locales](#)

[Finances publiques](#)

[Tous les thèmes](#)

Après la démission de François Bayrou comme Premier ministre, lundi 8 septembre, à la suite de l'échec du vote de confiance, et la nomination expresse de son successeur avec Sébastien Lecornu, le sort du projet de loi de finances pour 2026 reste en suspens. L'ancien Premier ministre avait notamment présenté un plan de 5,3 milliards d'euros d'économies pour les collectivités. Pour Michaël Lecomte, directeur général délégué du

cabinet Ressources Consultants Finances, si le locataire de Matignon, il n'y a pas de changement de bord politique et estime ainsi que « le principe d'une mise à contribution des collectivités territoriales [ne sera pas] remis en cause dans le texte ».

À LIRE AUSSI

- [Sébastien Lecornu, des collectivités à Matignon](#)

La chute du gouvernement Bayrou permettra-t-elle de présenter dans les délais le projet de loi de finances pour 2026, avant le mardi 7 octobre prochain ?



Michael Lecomte,
directeur général
délégué de
Ressources
Consultants Finances

ML : En faisant le parallèle avec l'année dernière, on peut estimer que oui. Michel Barnier avait été nommé Premier ministre le 5 septembre, et il avait constitué son gouvernement le 21 septembre. Le PLF avait été déposé en retard, le 10 octobre, mais cela n'avait finalement pas posé de difficultés. Il y avait donc eu un peu plus de deux semaines pour former le gouvernement. Mais là, Sébastien Lecornu a indiqué qu'il voulait d'abord engager des discussions avec les partis politiques avant de constituer le gouvernement. Il y a donc un gros mois, et c'est un petit matelas suffisant. On peut même aller jusqu'au 13 octobre pour respecter les délais et notamment les 70 jours de débats prévus dans la LOLF, et une période ensuite pour le Conseil constitutionnel.

À LIRE AUSSI

- [Après la chute de François Bayrou, le budget 2026 en rade](#)

François Bayrou a voulu accélérer le calendrier en présentant les grandes lignes du budget dès le 15 juillet, avec 5,3 milliards d'euros d'économies pour les

collectivités, mais il est finalement tombé juste avant la dernière ligne droite. Comment se préparer aux contraintes du futur PLF dans ce contexte, avec notamment l'annonce d'une reconduction du « Dilico » ?

L'année dernière, dès le début le gouvernement avait prévu un dispositif de contrainte, en catastrophe, avec l'instauration d'un fonds de réserve, qui procédait à un prélèvement uniforme de 2 % des recettes de fonctionnement des plus grandes collectivités. Personne ne l'avait vu venir ! Il deviendra par la suite le « Dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales » (Dilico), et sensiblement diminué.

Même s'il y a un nouveau Premier ministre, on ne change pas complètement de bord politique. Ainsi, je n'imagine pas le principe d'une mise à contribution des collectivités territoriales soit remis en cause dans le texte, indépendamment de son adoption par ailleurs. Je pense qu'aujourd'hui, il est inenvisageable pour une collectivité de ne pas intégrer une contrainte de cette nature dans la préparation de son budget 2026 mais aussi au-delà en faisant de la prospective financière. Et là, pour le coup, il n'y a pas de surprise ! Ce qui risque de bouger, ce sont les critères et les curseurs. Est-ce qu'on restera sur un niveau de contribution à hauteur de 5,3 milliards d'euros ? On ne sait pas, mais la liste des mesures qui avait été présentée en juillet dernier était quand même assez précise ! Tout le monde a été préparé à l'idée qu'il y aura une nouvelle mise à contribution, et qu'elle sera plus élevée que celle qui a été mise en œuvre en 2025. Ce scénario-là reste central dans toute prospective.

Et sur d'autres mesures, comme le gel des dotations ou de la TVA ?

Il faut aller vers cette trajectoire, de toute façon, il faut suivre les annonces du 15 juillet dernier dans sa préparation budgétaire. Il me semble qu'il est plus prudent de considérer qu'il n'y aura pas d'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) contrairement aux abondements des années précédentes. De même, la baisse des variables d'ajustements, qui avaient déjà été fortement diminuées l'an dernier, devrait être reconduite. Ce serait quand même très surprenant qu'elle ne continue pas de baisser en 2026 et certainement les années suivantes. Aussi, on peut se poser la question sur le FCTVA, alors que le gouvernement avait fait marche arrière l'an dernier...

Les dépenses publiques augmenteraient, en tendanciel, de 51,1 milliards d'euros en 2026, d'après une note de Bercy consultée par [Les Echos](#). Pour les collectivités, la hausse serait de 2,1 %, soit 7 milliards d'euros. C'est un peu moins que les 8,6 milliards d'euros évoqués en juillet par la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin. Est-ce que la situation est finalement meilleure que prévue pour les collectivités ?

Je n'ai pas pu voir cette note, et là c'est vraiment très nébuleux. Il faut voir si on parle du même périmètre, et comment ils ont fait leurs estimations sur la progression tendancielle des dépenses. Mais en tout cas, c'est une question qui se pose ! Le gouvernement avait en tout cas indiqué vouloir contraindre les collectivités à ne pas avoir une progression des dépenses au-delà de l'inflation, soit 3,3 milliards d'euros. On est quand même sur un niveau deux fois supérieur. Est-ce que ce sera coûte que coûte l'objectif du gouvernement ? La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 indiquait déjà qu'il fallait une progression des dépenses 0,5 point sous le taux d'inflation. La cible est de contraindre les dépenses, mais il faut voir comment on y parvient, et on sait qu'il y a déjà eu plusieurs tentatives ! Il y a d'abord eu la baisse des dotations entre 2014 et 2017, puis les Contrats de Cahors avait un système de plafonnement et de pénalités en cas de dépassement des dépenses plafonds. Mais on voit que du côté de Bercy ou de la Cour des comptes que ce qui est le plus efficace est la baisse des ressources. Si l'État choisit de plafonner la croissance de la TVA des collectivités locales à l'inflation, ça lui permettra de garder le surplus, et ça abonde son budget ! Je pense qu'on est revenu dans cette séquence où, pour forcer les collectivités à contenir l'évolution de leurs dépenses, ils préfèrent agir sur les recettes.

À LIRE AUSSI

- [Budget 2026 : que cachent les 5,3 milliards d'euros d'économies sur les collectivités ?](#)

THÈMES ABORDÉS

Finances locales

Finances publiques